

Règlement particulier « Arnaud fait son chaud écolo »

10 Février 2019

Art.1 Le tournoi est autorisé sous le n° de dossier **1803052**.
Le Comité d'organisation est le Clermont Université Club Badminton.

Art.2 Le tournoi se déroulera selon le **Règlement Général des Compétitions de la FFBAD** et du **règlement ci-après**.

Art.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour de la **date limite d'inscription qui aura lieu le 31 Janvier 2019** (cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions par courrier).

Art.4 Ce tournoi de niveau national propose des séries ouvertes aux séniors classés de **N1 à P12**.

Le tournoi est ouvert aux cadets, juniors, seniors et vétérans, dans le respect des séries proposées. Il est également ouvert aux minimes avec un classement minimum D7 en simple.

Les joueurs seront répartis dans des séries **constituées par rapport au classement CPPH** (somme des CPPH des deux joueurs de la paire). Ceci afin de favoriser des séries homogènes et 2 sortants par poule. Le classement CPPH retenu sera celui **disponible au 31 Janvier 2019**.

Dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).

Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés : D8 (cote strictement inférieure à 32).

Le comité d'organisation peut fermer ou regrouper une série en cas d'inscriptions insuffisantes. Il peut également refuser des inscriptions par ordre d'arrivée des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscrits est de **170 joueurs**.

Art.5 Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi :

Double hommes et double dames

Art.6 Le **juge arbitre principal sera Laurence URBANIAK. Il sera assisté de Jean Louis BARBAT**. Ils pourront disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art.7 Le tournoi se déroulera selon une phase de poules suivi d'une phase d'élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper des séries dans l'intérêt de la compétition.

Art.8 Le logiciel BAD PLUS sera utilisé pour la confection des tableaux et la gestion des tableaux.

Art.9 Le montant des droits d'engagement est de **13 euros** pour un tableau (participation FFBAD prise en compte). La date limite d'inscription est le **31 Janvier 2019**. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Pour la confection des tableaux, ainsi que le tirage au sort et le placement des têtes de séries, l'organisateur tiendra compte du classement **CPPH disponible au 31 Janvier 2019**. Le tirage au sort aura lieu le **02 Février 2019**.

Dès le lendemain de ce tirage, les **forfaits devront être signalés auprès du comité organisateur à l'adresse suivante : cucbad63@gmail.com**. **Les justificatifs du forfait** sont à envoyer par écrit auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org, en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom), dans les **5 jours suivant la date de début de la compétition**.

Lors de son inscription, chaque joueur indique son classement, et son partenaire de double.

Au cas où le classement du joueur ait changé depuis son inscription, l'organisateur prend bien sûr en compte le classement **CPPH au 31 Janvier 2019**.

Il ne sera pas tenu compte des **changements de classements après la date du 31 Janvier 2019**.

Précision sur un retard lors de la compétition : Le retard justifié (problème de transport, etc) sera évalué par le JA principal :

- Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors **le match est décalé si c'est possible en fonction de l'échéancier**.
- Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré forfait involontaire à justifier et son partenaire forfait involontaire. **La paire ne pourra pas jouer le second match**.

Art.10 Les inscriptions se font **par le lien ci-dessous**, un **formulaire à remplir par joueur**. Pour des questions merci d'utiliser la boîte mail : **cucbad63@gmail.com**

Lien d'inscription :

<https://goo.gl/forms/1UL19JT1v5URkKS82>

Le paiement s'effectuera le jour J en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de CUC Badminton. Tout joueur **ne réglant pas les frais d'inscription lors de son arrivée pourra se voir refuser l'accès à la compétition**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Art.11 S'il y a litige sur les volants, le volant officiel du tournoi est : **FORZA S-6000**. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires.

Art.12 Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art.13 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en informer le juge arbitre.

Art.14 Le temps minimum de repos entre deux matches **sera de 20 minutes**.

Art.15 Les joueurs disposent de **trois minutes entre l'appel et le début de leur match**. Les volants seront testés obligatoirement dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.

Art.16 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure (filins des paniers de basket par exemple), sera compté let une fois au service et faute en jeu.

Art.17 Un échancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matchs pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire indiqué dans cet échancier.

Art.18 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir immédiatement l'organisation. Il pourra soit proposer un partenaire, soit laisser l'organisation en désigner un, soit annuler sa participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Art.19 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art.20 Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.

Art.21 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.

Art.22 Seul un représentant d'un club identifié pourra porter une réclamation à la table de marque. Toute autre contestation par une autre personne ne sera pas recevable.

Art.23 La compétition se déroulera à Clermont-Ferrand :

- Halle Universitaire, 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand

Art.24 Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

**Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier un ou plusieurs points de l'édit
règlement pour un meilleur déroulement du tournoi.**